



Message du Conseil communal au Conseil général n° 109 du 19 février 2018

OBJET : Crédit de CHF 873'000.- TTC pour la réalisation, en synergie avec les travaux CFF, des réseaux souterrains sous les voies CFF, de la mise en conformité de l'éclairage et des mesures de sécurisation du quartier Sud de la gare de Bassecourt.

1. Considérations générales

Les CFF réalisent des travaux importants au sein de la gare de Bassecourt. Ces travaux consistent principalement en la construction d'une deuxième voie au sein de la gare afin de permettre le croisement de deux trains en station. Les travaux comprennent également la création d'un nouveau passage sous-voies piéton, la suppression du passage à niveau du temple, le réaménagement de la partie Est de la rue Dos-chez-Mérat, ainsi que du carrefour avec la route cantonale Bassecourt-Courfaivre.

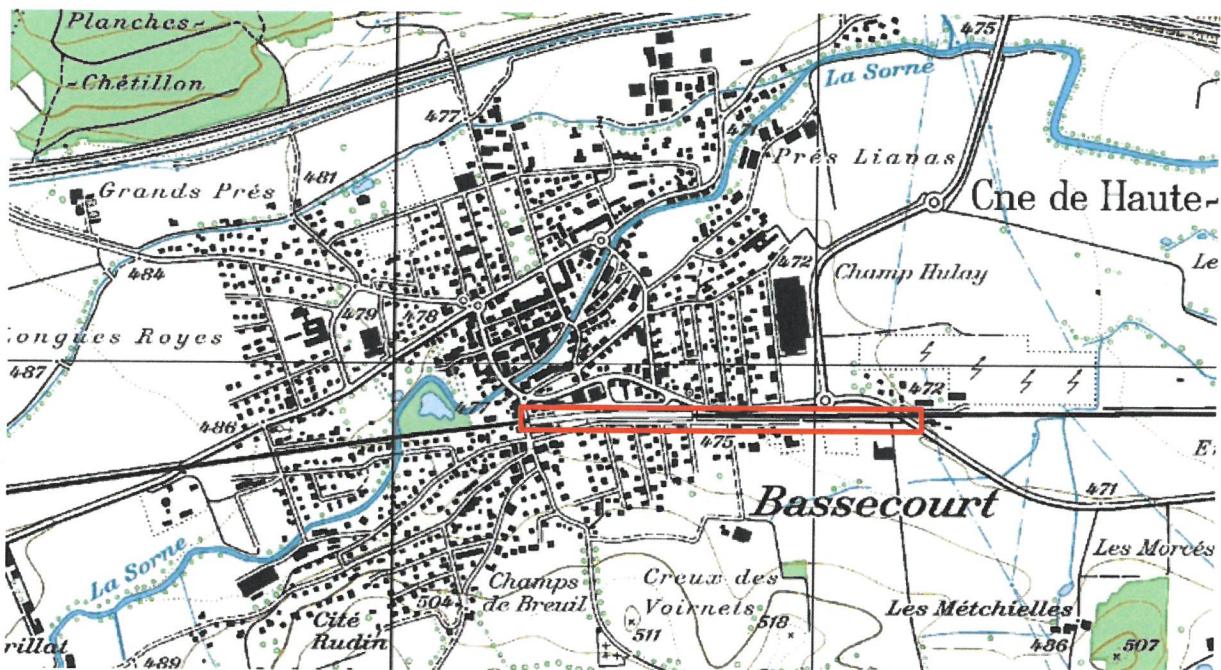


Figure 1 : Situation des travaux

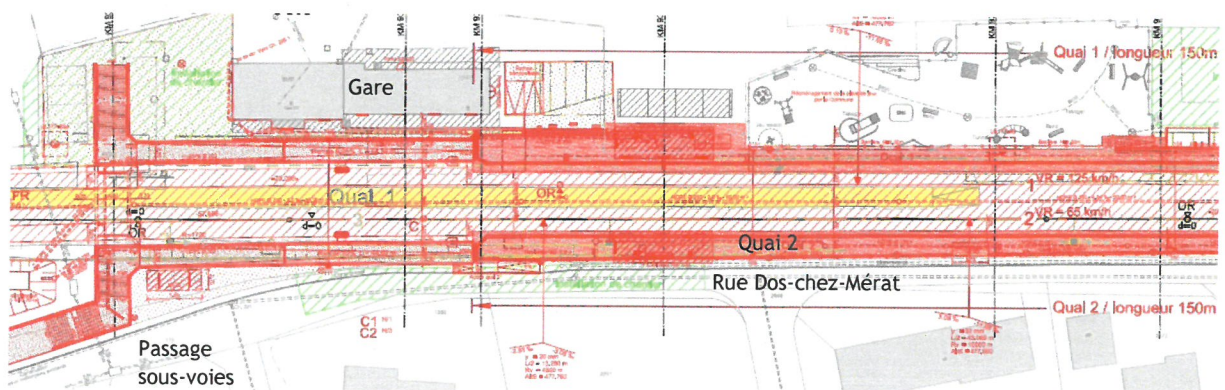


Figure 2 : Réaménagement de la gare de Bassecourt en gare de croisement

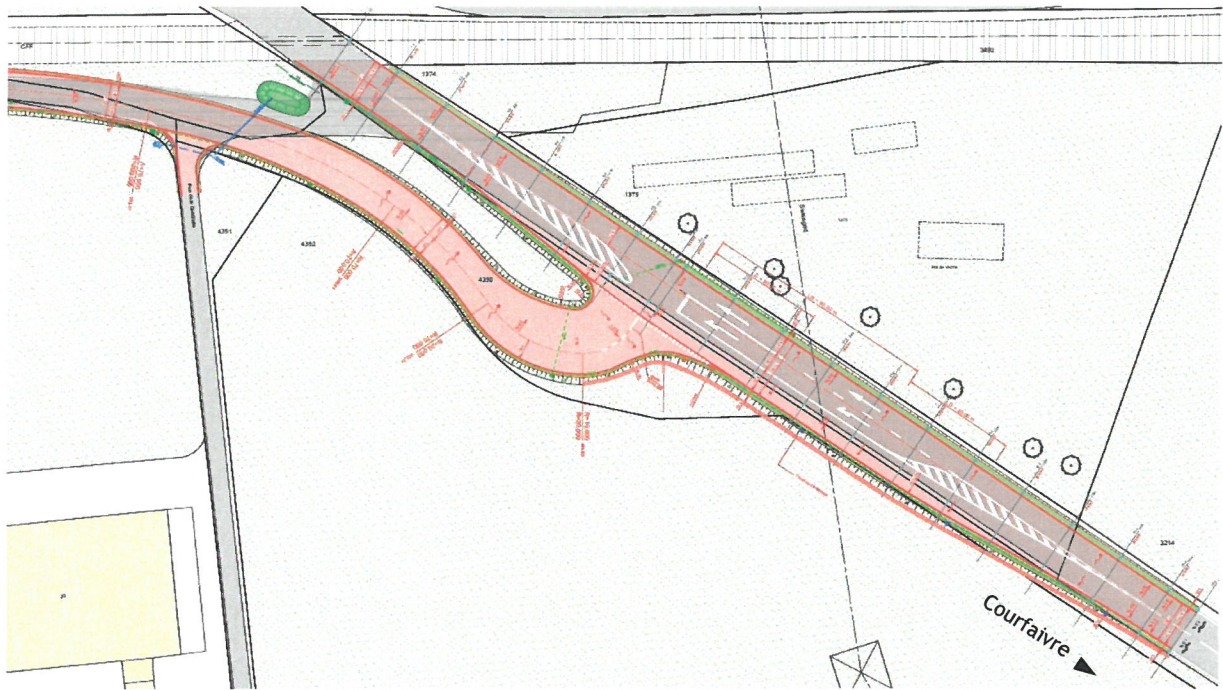


Figure 3: Réaménagement du carrefour de la rue Dos-chez-Mérat avec la route cantonale

Les travaux CFF modifiant passablement les circulations piétonne et automobile au sein du quartier Sud de la gare (rue Dos-chez-Mérat et rues transversales), un collectif d'habitants inquiets pour la sécurité de leurs enfants s'est adressé à la Commune de Haute-Sorne pour qu'elle mandate une étude de sécurisation piétonne du quartier Sud de la gare. Cette étude a été réalisée sous la forme d'une démarche participative en étroite collaboration avec les Autorités et le collectif représentant les habitants du quartier Sud de la gare.

En complément aux mesures de sécurisation, la Commune de Haute-Sorne souhaite profiter des synergies possibles entre les travaux CFF en cours et des travaux communaux nécessaires dans ce secteur qui pourraient être réalisés simultanément à moindres coûts.

La présente demande de crédit concerne donc :

- La réalisation des mesures de sécurisation du quartier Sud de la gare selon démarche participative avec le collectif représentant les habitants du quartier, y compris l'étude initiale des circulations déjà réalisée.
- La réalisation de travaux communaux dont la réalisation en synergie avec les travaux CFF permet des économies à la Commune. Ces mesures concernent principalement des réseaux souterrains passant sous les voies CFF.

2. Considérations particulières

Les mesures de sécurisation du quartier Sud de la Gare de Bassecourt comprennent :

- Le passage en zone de rencontre 20 km/h de la place pavée devant l'église.
- Le passage en zone 30 km/h de la rue Dos-chez-Mérat depuis la rue de l'Eglise jusqu'à la rue du Pommier.
- La création d'une bande piétonne longitudinale sécurisante d'une largeur d'au moins 1.50 m et assurant la continuité des cheminements piétons sur toute la rue Dos-chez-Mérat depuis la rue de l'Eglise jusqu'au dépôt Colas. Cette bande piétonne est ponctuellement protégée du trafic par des bornes déformables.

- La réalisation d'un trottoir abaissé sur la rue Dos-chez-Mérat reliant le débouché du nouveau passage sous-voies piéton au nouveau quai 2.
- Le passage en priorités de droite des carrefours de la rue Dos-chez-Mérat.



Figure 4 : Zone de rencontre 20 km/h devant l'église

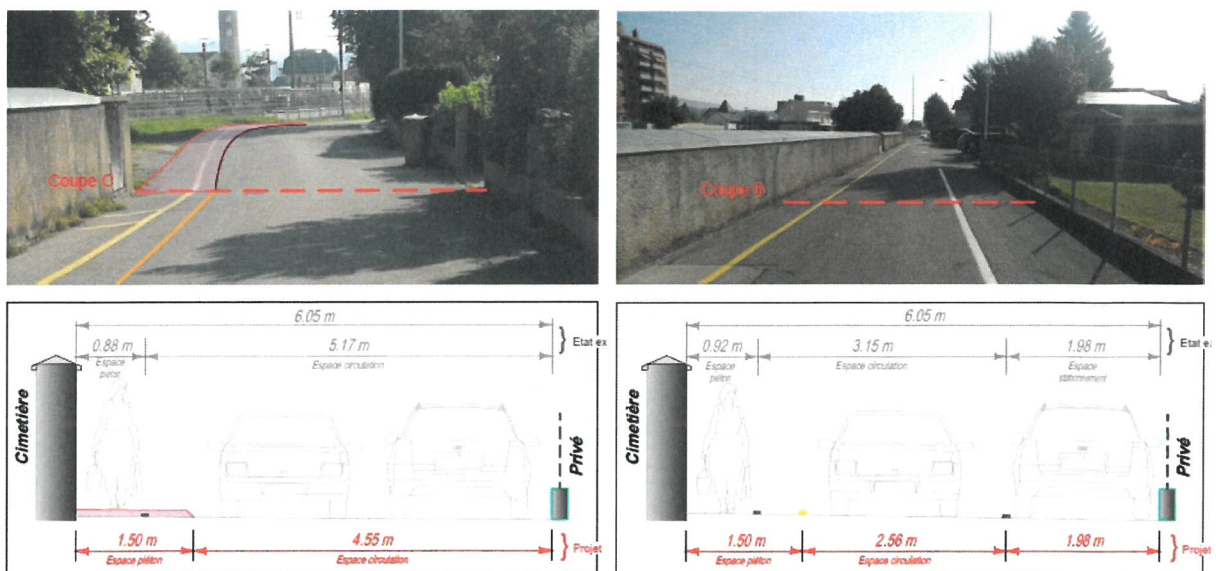


Figure 5 : Cheminement piéton continu de minimum 1.50m de largeur (bande piétonne et trottoir abaissé)

Les travaux communaux, dont la réalisation en synergie avec les travaux CFF en cours permet des économies à la Commune, sont les suivants :

- A la rue de l'Eglise, le remplacement de la canalisation d'eau usée, la pose de la nouvelle canalisation d'eau claire pour la continuité de la mise en séparatif des eaux et le remplacement de la conduite d'eau potable. Toutes ces conduites passent sous les voies CFF qui sont en travaux. La place pavée de la rue de l'Eglise qui est en mauvais état sera réfectionnée suite aux interventions sur les réseaux souterrains.
- Le remplacement de la section de canalisation d'eau usée sous les voies CFF dans le prolongement de la rue des Jardins.
- La réfection du tronçon de la rue Dos-chez-Mérat entre la rue du Pommier et le dépôt Colas (purges ponctuelles du coffre de chaussée, délimitation du bord de route, mise à niveau éventuelle de grilles et couvercles) sur lequel le projet CFF ne prévoit que la pose d'un tapis.
- La modernisation et la mise en conformité de l'éclairage sur la rue de l'Eglise, sur la place Denner et sur la partie Ouest de la rue Dos-chez-Mérat. La partie Est de la rue Dos-chez-Mérat étant déjà assainie dans le cadre du projet CFF.

La Commune de Haute-Sorne souhaite également profiter des travaux sur la Rue Dos-chez-Mérat pour régulariser les emprises. En effet, actuellement tout le long de la rue Dos-chez-Mérat, une partie de la route communale appartient aux privés. Cette situation n'est pas réglementaire. Les emprises auraient dû être normalisées lors des travaux de construction de la rue. Des frais de notaire/géomètre sont donc prévus pour les mutations nécessaires.

3. Délai de réalisation

La réalisation est prévue en parallèle aux travaux CFF dans ce secteur, c'est-à-dire durant les mois de juin-juillet 2018.

4. Coût des travaux

Basé sur le devis estimatif des bureaux d'ingénieurs, l'estimation des coûts de réalisation se résume comme suit :

TRAVAUX	MONTANTS TTC
Etude bilan sécurité et concept circulation secteur Gare (Avant-projet et projet de l'ouvrage). Sécurisation piétonne : Mesures de marquage et signalisation (rue de l'Eglise, rue Dos-chez-Mérat et rues transversales). Sécurisation piétonne : Création d'un nouveau trottoir abaissé reliant le passage sous-voies piéton au quai CFF n°2.	CHF 127'000.-
Réfection des réseaux souterrains (eau usée, eau claire et eau potable) dans la rue de l'Eglise et sous les voies CFF – Réfection place pavée rue de l'Eglise	CHF 529'000.-
Réfection du tronçon de la rue Dos-chez-Mérat entre la rue du Pommier et le dépôt Colas (purges ponctuelles du coffre de chaussée, délimitation du bord de route, mise à niveau des grilles et couvercles).	CHF 88'000.-
Modernisation de l'éclairage et mise en conformité – Rue de l'Eglise, partie Ouest de la rue Dos-chez-Mérat et place Denner	CHF 109'000.-
Régularisation des emprises de privés – Rue Dos-chez-Mérat – Frais de mutation notaire/géomètre	CHF 20'000.-
TOTAL	CHF 873'000.-

5. Considérations financières

Investissement total selon programme des travaux CHF 873'000.-

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 873'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

6. Financement

Pour la réfection des conduites d'eau potable, une demande de subventions sera formulée à l'ECA Jura avant le début des travaux. Le montant attendu est d'environ CHF 2'000.-. Les autres travaux prévus ne peuvent pas prétendre à des subventions.

La dépense couverte par voie d'emprunt est la suivante :

Coût de la réalisation des équipements d'évacuation des eaux	CHF	364'000.-
Coût de la réalisation des équipements d'eau potable	CHF	56'000.-
Coût de la réalisation des autres travaux	CHF	453'000.-
<u>Subvention de l'ECA</u>	<u>CHF</u>	<u>- 2'000.-</u>
<u>Solde à financer</u>	<u>CHF</u>	<u>871'000.-</u>

Traitement et évacuation des eaux

- prélèvement partiel sur le Fonds eaux usées CHF 312'000.-
- recours à l'emprunt pour le solde CHF 52'000.-

Approvisionnement en eau potable

- prélèvement sur le Fonds eau de consommation CHF 56'000.-
 - sous déduction du subside à recevoir

Autres travaux d'infrastructure

- recours à l'emprunt CHF 453'000.-

Recours à l'emprunt CHF 505'000.-

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Collecteur EU , Chambres et dépotoirs au taux de 1.25% de Fr. 364'000.- CHF 4'550.-

Conduite d'eau potable, vannes, etc., au taux de 1,25 % de Fr. 56'000.- CHF 700.-

Chaussée et autres aménagements, au taux de 2.50 % de Fr. 453'000.- CHF 11'325.-

Charge financière annuelle :

Service des eaux usées

Part de l'amortissement	CHF	4'550.-		
Charge d'intérêts 2,00% sur Fr. 52'000.-	CHF	1'040.-	CHF	5'590.-

Service eau de consommation

Part de l'amortissement	CHF	700.-		
Charge d'intérêts 2,00% sur Fr. -.-	CHF	-.-	CHF	700.-

Fonctionnement général

Part de l'amortissement	CHF	11'325.-		
Charge d'intérêts 2.00 % sur Fr. 453'000.-	CHF	9'060.-	CHF	20'385.-

Charge financière annuelle totale **CHF 26'675.-**

Le montant de la subvention n'étant pas pris en considération, la charge financière ci-dessus correspond à la charge financière maximale prévisible.

7. Préavis des autorités

Le Conseil communal préavise favorablement ce projet et recommande d'accepter ce crédit de **CHF 873'000.- TTC**.

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 19 février 2018

Au nom du Conseil communal

Le Président


Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier


Raphaël Messerli